

Ronald Frederick Anderson *Appellant*;

and

Her Majesty The Queen *Respondent*.

1979: March 1.

Present: Martland, Ritchie, Pigeon, Dickson, Beetz, Pratte and McIntyre JJ.

ON APPEAL FROM THE SUPREME COURT OF ALBERTA, APPELLATE DIVISION

Appeal — Doubt as to whether appellant alive — Appeal adjourned sine die with leave to apply for continuance.

APPEAL from a judgment of the Supreme Court of Alberta, Appellate Division¹, allowing an appeal by the Crown from the acquittal of the appellant by a jury on a charge of armed robbery.

B. M. Barker, for the appellant.

J. Watson, for the respondent.

The judgment of the Court was delivered orally by

MARTLAND J.—In the light of the information provided to the Court by counsel for the appellant, as to there being doubt as to whether the appellant is alive, this appeal is adjourned *sine die*, with leave to counsel for the appellant to apply to the Court for the continuance of the appeal.

Solicitor for the appellant: B. M. Barker, Edmonton.

Solicitor for the respondent: J. Watson, Edmonton.

¹ [1978] 1 W.W.R. 404.

Ronald Frederick Anderson *Appellant*;

et

Sa Majesté La Reine *Intimée*.

1979: 1^{er} mars.

Présents: Les juges Martland, Ritchie, Pigeon, Dickson, Beetz, Pratte et McIntyre.

EN APPEL DE LA DIVISION D'APPEL DE LA COUR SUPRÊME DE L'ALBERTA

Appel — Doute quant à savoir si l'appellant est vivant — Pourvoi ajourné sine die avec autorisation de demander une reprise.

POURVOI à l'encontre d'un arrêt de la Division d'appel¹ de la Cour suprême de l'Alberta, qui a accueilli un appel interjeté par le ministère public de l'acquittement de l'appellant par un jury sur une accusation de vol qualifié.

B. M. Barker, pour l'appellant.

J. Watson, pour l'intimée.

Le jugement de la Cour a été rendu oralement par

LE JUGE MARTLAND—Étant donné que l'avocat de l'appellant a avisé la Cour qu'il y avait un doute quant à savoir si l'appellant est vivant, ce pourvoi est ajourné sine die, mais l'avocat de l'appellant est autorisé à demander à la Cour la reprise du pourvoi.

Procureur de l'appellant: B. M. Barker, Edmonton.

Procureur de l'intimée: J. Watson, Edmonton.

¹ [1978] 1 W.W.R. 404.